



SMAS

Renforcer la gestion durable du système aquifère sénégal-mauritanien
pour assurer l'accès à l'eau des populations confrontées
au changement climatique

**RENFORCER LA GESTION DURABLE DU SYSTEME AQUIFERE SENEGALO - MAURITANIEN
POUR ASSURER L'ACCES A L'EAU DES POPULATIONS CONFRONTEES
AU CHANGEMENT CLIMATIQUE**

TERMES DE REFERENCE

pour le recrutement d'un(e) consultant(e) national(e) Juriste
contribuant à l'Analyse Diagnostique Transfrontalière (ADT)
pour les eaux souterraines de la portion nationale du Système
Aquifère Sénégal-Mauritanien (SMAS)

(Gambie, Guinée Bissau, Mauritanie et Sénégal)

[AC/OSS/SMAS_Juriste/160725-29]

Juillet 2025

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS) est une organisation internationale à vocation africaine, créée en 1992 et basée à Tunis depuis 2000. Il compte parmi ses membres 35 pays (28 pays africains¹ et 7 pays non-africains), 13 organisations régionales, des organisations des Nations Unies. L'OSS a pour mission d'appuyer ses pays membres africains dans la gestion durable de leurs ressources naturelles dans un contexte de changement climatique particulièrement défavorable. Son action se situe principalement dans les zones arides, semi-arides et subhumides sèches de l'Afrique.

Dans le cadre de ses efforts pour promouvoir la gestion durable des ressources en eau, l'OSS se concentre sur la gestion concertée des aquifères transfrontaliers en Afrique, dont le Système Aquifère Sénégal-Mauritanien (SMAS)², partagé entre la Gambie, la Guinée-Bissau, la Mauritanie et le Sénégal. Ce système aquifère revêt une importance cruciale pour la subsistance des populations locales, notamment dans les régions arides où les ressources en eau sont limitées. Cependant, la surexploitation des nappes et les risques de pollution des eaux souterraines posent des défis majeurs.

En mai 2020, un Groupe de Travail Régional (GTR) pour la coopération transfrontière sur le Bassin aquifère Sénégal-Mauritanien (BASM) a été mis en place et constitué par les 4 Etats partageant le bassin (Gambie, Guinée Bissau, Mauritanie et Sénégal), l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Gambie (OMVG)³, l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS)⁴ et l'OSS associés à ce dialogue régional. Il a pour mandat de renforcer la coopération transfrontière entre les pays du BASM et d'encourager ces Etats et les Organismes de Bassins Transfrontaliers (OBT) à instaurer un mécanisme pérenne de gestion concertée transfrontière sur le BASM. Le dialogue régional sur le BASM est actuellement facilité et soutenu par plusieurs organisations internationales, notamment le Geneva Water Hub, le Secrétariat de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (UNECE) et le Centre international d'évaluation des ressources en eaux souterraines (IGRAC), la Banque Mondiale et le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM).

Depuis sa mise place, le GTR s'était engagé dans une phase de conception d'un programme conjoint et d'un plan d'action visant à remplir le mandat qui lui a été confié. Ce programme a été validé par les ministres des quatre pays en septembre 2021.

Le projet SMAS « Renforcer la gestion durable du Système Aquifère Sénégal - Mauritanien pour assurer l'accès à l'eau des populations confrontées au changement climatique » s'inscrit dans le cadre du programme du GTR et sera mis en œuvre en étroite synergie avec celui-ci. La Fiche d'Identification du Projet (PIF) a été élaborée avec le PNUE, et approuvé par le FEM en novembre 2021 à l'issue d'un long processus de consultation, d'élaboration et de révision. Il s'en est suivi le développement du document du projet SMAS selon le même processus, approuvé par le GEF en juin 2022. La convention de financement a été signée en janvier 2024, marquant le début officiel du projet financé par le FEM (Fonds pour l'Environnement Mondial) via le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE). Le projet a été officiellement lancé en juillet 2024 au Sénégal.

Ce projet régional a pour objectif de promouvoir la coopération entre les quatre pays (La Gambie, la Guinée-Bissau, la Mauritanie et le Sénégal) et à renforcer la capacité institutionnelle pour la protection et la gestion durable de l'aquifère transfrontalier sénégal-mauritanien afin d'améliorer la sécurité hydrique et alimentaire ainsi que la résilience face au changement climatique. L'OSS est l'Agence d'exécution principale du projet et travaillera en étroite collaboration avec les agences nationales des pays participants, et les organisations de bassin transfrontalières telles que l'OMVG et l'OMVS.

¹ Algérie, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Djibouti, Egypte, Erythrée, Ethiopie, Gambie, Guinée Conakry, Guinée-Bissau, Kenya, Libéria, Libye, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Nigeria, Ouganda, République centrafricaine, Sénégal, Somalie, Soudan, Tchad & Tunisie

² Système Aquifère du Sénégal-Mauritanien : Acronyme réservé au projet financé par le GEF

³ Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Gambie (OMVG)

⁴ Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS)



Dans le cadre du projet SMAS, une Analyse Diagnostique Transfrontalière (ADT) sera réalisée pour identifier les principaux défis et opportunités liés à la gestion durable du Système Aquifère Sénégal-Mauritanien (SMAS). Cette ADT constituera une base technique essentielle pour l'élaboration du Programme d'Action Stratégique (PAS) du SMAS.

Pour alimenter l'ADT régionale, des ADT nationales seront élaborées dans chaque pays participant (Gambie, Guinée-Bissau, Mauritanie et Sénégal). Ces analyses nationales s'appuieront sur plusieurs études thématiques couvrant les aspects hydrogéologiques, les impacts du changement climatique, l'environnement, la socio-économie et le cadre juridique. Les rapports thématiques produits dans chaque pays seront consolidés pour élaborer des rapports thématiques régionaux, lesquels constitueront la base pour la préparation de l'ADT régionale.

Des consultants nationaux seront recrutés dans chaque pays pour mener ces études spécifiques, avec le soutien des Comités nationaux interministériels, afin d'assurer la qualité et la pertinence des analyses à l'échelle locale. Ce présent document concerne les Termes de Référence (TDR) pour le recrutement d'un(e) consultant(e) national(e) juriste, chargé(e) de contribuer à l'ADT pour les eaux souterraines du SMAS.

2. OBJECT

L'objet de cette consultation est de produire une analyse exhaustive des cadres juridiques et institutionnels relatifs à la gestion des ressources en eaux souterraines de la portion nationale du SMAS. Cette analyse identifiera les lacunes et proposera des recommandations pour une gestion transfrontalière harmonisée, durable et résiliente des ressources. Il s'agira de :

- Renforcer la compréhension des cadres juridiques nationaux et leur compatibilité avec les engagements transfrontaliers et régionaux ;
- Identifier les incohérences, chevauchements et lacunes dans les politiques et réglementations nationales concernant la gestion des eaux souterraines ;
- Proposer des recommandations stratégiques pour harmoniser et renforcer les cadres juridiques et institutionnels nationaux.

3. RESPONSABILITE ET TACHES DU (DE LA) CONSULTANT(E)

Sous la supervision du coordonnateur du projet basé à l'OSS, le(la) consultant(e) national(e) juriste travaillera en étroite collaboration avec les parties prenantes nationales et les autres experts du projet, et devra réaliser les prestations suivantes :

- S'entretenir avec les représentants des ministères (notamment les ministères en charge de l'eau, de l'environnement et de l'agriculture), agences publiques et organismes régionaux concernés pour recueillir des informations sur les pratiques actuelles, les défis et les opportunités de gestion des eaux souterraines d'abord et de gestion conjointe des eaux de surface et souterraines ;
- Identifier et analyser, le cas échéant, les initiatives nationales, régionales et internationales récentes ayant un impact sur la gestion durable des ressources en eau ;
- Coordonner avec les autres consultants nationaux impliqués dans le projet pour assurer une approche cohérente et harmonisée ;
- Soumettre à l'OSS une première version provisoire des documents produits, incluant l'analyse juridique et institutionnelle actualisée en rapport notamment avec la gestion des ressources en eau souterraines ;
- Participer à un atelier national pour présenter les résultats, recueillir les commentaires des parties prenantes, et intégrer leurs observations dans la version finale du document ;
- Produire un rapport final qui tient compte des suggestions et observations formulées au cours de l'atelier ;
- Soumettre le rapport final à l'OSS pour validation.

4. RESULTATS ATTENDUS

À la fin de la consultation, les produits suivants doivent être livrés :

- Un rapport actualisé de l'analyse juridique et institutionnelle à l'échelle nationale en mettant l'accent sur la gestion des eaux souterraines d'abord et la gestion conjointe des Eaux souterraines et des Eaux de surface ensuite.

5. METHODOLOGIE

Le(la) consultant(e) devra suivre une méthodologie précise et structurée, axée sur deux étapes principales :

5.1. Revue documentaire et collecte des données existantes

Il s'agira tout d'abord de collecter analyser et synthétiser les études antérieures et les rapports produits dans le cadre des travaux du Groupe de Travail Régional (GTR) sur le SMAS. Cette étape consistera également à collecter les données et informations complémentaires, **en particulier auprès des ministères en charge de l'environnement et de l'agriculture**, disponibles concernant le cadre juridique et institutionnel national du pays concerné par le SMAS. Le(la) consultant(e) examinera les documents relatifs aux engagements transfrontaliers, aux politiques et réglementations nationales, ainsi qu'aux initiatives régionales pertinentes.

5.2. Entretiens ciblés avec les parties prenantes nationales

Une série d'entretiens sera menée avec les acteurs clés impliqués dans la gestion des eaux souterraines. Ces échanges permettront d'approfondir la compréhension des cadres juridiques, d'identifier les incohérences ou lacunes, et de recueillir des recommandations pour harmoniser les pratiques. Les institutions suivantes pourront être consultées :

- Les ministères en charge des ressources en eau, de l'environnement et de l'Agriculture ;
- Les organisations nationales impliquées dans la gestion des ressources transfrontalières ;
- Les experts juridiques locaux et les membres des Comités nationaux interministériels.

Enfin, le(la) consultant(e) devra intégrer ces étapes dans une démarche participative. Cela implique la collaboration étroite avec les parties prenantes nationales et locales, y compris les Comités nationaux interministériels, le Groupe de Travail Régional (GTR) et les autres consultants thématiques impliqués dans le projet.

La méthodologie devra être explicitement détaillée dans l'offre, en précisant les outils et techniques utilisés, les étapes de collecte et d'analyse des données, ainsi que les mécanismes de consultation et de validation pour garantir des résultats exploitables et conformes aux objectifs du projet SMAS.

6. PROFIL ET QUALIFICATIONS DU (DE LA) CONSULTANT(E)

6.1. Formation et niveau académique

Le(la) consultant(e) devra être titulaire d'un diplôme de Master, Juriste ou d'un Ph.D. en droit, avec une spécialisation en droit des eaux, droit de l'environnement ou gestion des ressources naturelles.

6.2. Expérience et compétences requises

Le(la) consultant(e) devra avoir les compétences ci-dessous et justifier d'une expérience confirmée, notamment dans les domaines suivants :

- Expertise dans l'élaboration de politiques, stratégies et cadres réglementaires pour la gestion des eaux transfrontalières ;
- Analyse juridique et institutionnelle appliquée à la gestion des eaux souterraines et transfrontalières, incluant la rédaction de textes réglementaires ;
- Développement de cadres institutionnels pour une gouvernance durable des ressources en eau ;
- Maîtrise des instruments juridiques internationaux et capacité à proposer des cadres harmonisés et adaptés aux contextes transfrontaliers ;

- Aptitude à travailler en équipe multidisciplinaire, intégrant les dimensions juridiques, environnementales et socio-économiques ;
- Excellente maîtrise du français ou de l'anglais, avec des compétences avancées en rédaction de rapports techniques et juridiques ;
- Bonne connaissance des outils bureautiques (MS Word, MS Excel, MS PowerPoint) ;
- Expérience en consultation et concertation avec des parties prenantes nationales et internationales.

7. DUREE, LIVRABLES ATTENDUS ET TERMES DE PAIEMENT

7.1. Durée de la mission

La durée de la mission est estimée à 75 jours calendaires.

7.2. Livrables

Le(la) consultant(e) devra produire les livrables suivants, aux échéances définies dans le tableau ci-après :

- **Livrable 1** : Rapport de démarrage comprenant un plan de travail détaillé, un chronogramme précis, et les premières orientations pour la collecte et l'analyse des données juridiques et institutionnelles. Ce rapport est dû **quinze (15) jours** à compter de la date de signature du contrat et après la réunion de cadrage avec l'OSS ;
- **Livrable 2** : Rapport intermédiaire présentant une synthèse des données collectées, une évaluation préliminaire des cadres juridiques et institutionnels relatifs aux problématiques transfrontalières sur les ressources en eaux souterraines du SMAS. Ce livrable devra être soumis **quarante-cinq (45) jours** après la signature du contrat. Ce rapport sera présenté lors d'un atelier national par le(la) consultant(e) ;
- **Livrable 3** : Rapport final de l'analyse juridique et institutionnelle à l'échelle nationale en mettant l'accent sur la gestion des eaux souterraines d'abord et la gestion conjonctive des Eaux souterraines et des Eaux de surface ensuite. Ce livrable devra être soumis **vingt (20) jours** après la validation du livrable 2.

Tableau 1 - Liste des livrables et délais

Livrable	Dates de réception
L1 : Rapport de démarrage comprenant un plan de travail détaillé, un chronogramme précis, et les premières orientations pour la collecte et l'analyse des données juridiques et institutionnelles.	Quinze (15) jours à compter de la date de signature du contrat et après la tenue de la réunion de cadrage
L2 : Rapport intermédiaire présentant une synthèse des données collectées, une évaluation préliminaire des cadres juridiques et institutionnels relatifs aux problématiques transfrontalières sur les ressources en eaux souterraines du SMAS.	Quarante-cinq (45) jours après la signature du contrat
L3 : Rapport final de l'analyse juridique et institutionnelle à l'échelle nationale, incluant les ajustements issus de l'atelier national de validation.	Vingt (20) jours après la validation du livrable 2 et après l'atelier national
Total	75 jours

7.3. Termes de paiement

Le consultant percevra une rémunération forfaitaire maximale de **7 000 USD** pour l'ensemble de la mission. Le paiement des honoraires sera effectué en deux tranches, selon les modalités suivantes :

Tableau 2 - Modalités de paiement de la consultation

Tranche	Conditions de paiements	Montant
Tranche 1	Validation par l'OSS du Livrable 1 (Rapport de démarrage) et du Livrable 2 (Rapport intermédiaire)	50 % du montant total du contrat
Tranche 2	Validation par l'OSS du Livrable 3 (Rapport final) incluant les ajustements issus de l'atelier national de validation)	50 % du montant total du contrat

NB : les délais réservés à la validation des livrables ne sont pas comptabilisés

8. PRESENTATION DU DOSSIER

8.1. Offre technique

- Une proposition technique de 5 pages maximum contenant une proposition d'une méthodologie succincte expliquant l'approche, la façon dont la consultance sera réalisée ainsi qu'un plan de travail comprenant les différents livrables dont la réalisation sera rattachée aux modalités des paiements ;
- Un Curriculum Vitae établissant le niveau de formation exigé ainsi qu'une expérience dans des domaines de la consultance ou ceux similaires de l'expert (selon le modèle standard de CV de l'OSS téléchargeable au lien suivant : [\[Modèle CV OSS\]](#)) ;
- Un tableau détaillant les références pertinentes relatives à la mission de l'expert proposé ;
- Autres références jugées utiles ;
- Modèle de déclaration sur l'honneur dûment rempli (**Annexe 2**).
- Copies des Diplômes ;
- Autres références jugées utiles.

8.2. Offre financière

L'offre financière comprendra les pièces suivantes :

- Une fiche de soumission de l'offre financière conformément au formulaire en **annexe 1** ;

9. EVALUATION

La sélection des offres comprendra deux étapes : Une première étape relative à l'évaluation des offres techniques suivie d'une seconde étape relative à l'évaluation des offres financières.

9.1 Offre technique

L'évaluation et la comparaison des CVs se fera séparément et indépendamment de toute considération financière. Elle sera notée sur **100 points sur la base des critères mentionnés dans le tableau ci-dessous** :

Pour être éligible, l'offre technique du candidat doit obtenir **la note minimum de 70 sur 100**.

Rubrique	Points
Qualifications générales / Diplômes de Master, Juriste ou d'un Ph.D. en droit, avec une spécialisation en droit des eaux, droit de l'environnement ou gestion des ressources naturelles	15
Méthodologie de travail : Clarté, structuration des étapes et adéquation avec les délais et objectifs spécifiques du projet	15

Rubrique	Points
Expérience dans la formulation de politiques de l'eau et des procédés d'exécution liés aux ressources en eau, notamment les eaux transfrontalières ; Analyse juridique et institutionnelle appliquée à la gestion des eaux souterraines et transfrontalières, incluant la rédaction de textes réglementaires	30
Développement de cadres institutionnels pour une gouvernance durable des ressources en eau ; Maîtrise des instruments juridiques internationaux et capacité à proposer des cadres harmonisés et adaptés aux contextes transfrontaliers	30
Maîtrise des outils bureautiques (MS Word, MS Excel, MS PowerPoint) et capacité à utiliser des logiciels spécialisés liés à la gestion des données	5
Connaissances linguistiques (Français + Anglais)	5
Total	100

9.2. Offre financière

L'évaluation financière ne concernera que les offres des soumissionnaires pré-qualifiés après l'évaluation technique.

Les notes des offres financières (Nf) seront calculées comme suit :

$Nf = 100 \times Fm/F$, avec :

- Nf : Note financière du soumissionnaire
- Fm : Proposition financière la plus basse des offres retenues techniquement
- F : Proposition financière du soumissionnaire

9.3. Évaluation finale

Les offres seront classées en fonction de leur note globale (NG) selon la formule suivante :

$NG = [Nt \times (70\%)] + [Nf \times (30\%)]$

- NG : Note globale
- Nt : Note technique
- Nf : Note financière

Le choix du sera porté sur l'offre ayant obtenu la note globale (NG) la plus élevée.

10. MODALITES DE SOUMISSION ET DATE LIMITE

Les offres doivent être envoyées par courrier électronique à l'adresse suivante : procurement@oss.org.tn en mentionnant la référence : « **Consultant(e) National(e) juriste contribuant à l'ADT [AC/OSS/SMAS_Juriste/160725-29]** » dans l'objet du mail.

La date limite de la réception des offres est fixée au 6 août 2025 à 23h59 (Heure de Tunis) et 22h59 (GMT).

Annexe 1 - Fiche de soumission de la proposition financière

Offre adressée à (entité de passation de marché et d'élimination) :	
Date de l'offre financière :	
Numéro de référence du marché :	
Objet du marché :	

Le prix total de notre offre est : _____

Nous confirmons que les tarifs indiqués dans notre offre financière sont fixes et fermes pour la période de validité et ne feront l'objet d'aucune révision ou variation.

Offre financière autorisée par :

Signature : _____

Nom _____

Position : _____

Date : _____

Autorisé pour et au nom de :

Le consultant : _____

Signature et cachet du représentant légal du consultant

Annexe 2 - Modèle de déclaration sur l'honneur

Objet de l'appel d'offres :

Je soussigné (nom et prénom) :

Nationalité :

Agissant en qualité de :

Raison sociale :

Adresse :

Inscrit au registre du commerce sous le n°leà

Matricule fiscal :

• **Déclare sur l'honneur :**

1. N'avoir jamais été en liquidation judiciaire et n'avoir jamais fait l'objet d'aucune poursuite judiciaire pour quelques motifs que ce soit,
2. M'engager à ne pas recourir, par moi-même ou par personne interposée, à des pratiques pouvant être qualifiées de malversation, de fraude ou de corruption dans les différentes procédures de passation, de gestion et d'exécution du présent marché,
3. M'engager dans le cas où mon offre est retenue, à respecter les procédures en vigueur à l'OSS et l'obligation de réserve et du secret professionnel pour tous les faits et/ou informations que j'aurais à connaître,

- **Certifie** l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l'honneur et dans les pièces fournies dans mon offre.
- **Certifie** que je n'ai aucun lien de parenté avec aucune personne recevant une rémunération quelconque de l'OSS
- **Reconnais** avoir pris connaissance que toute imprécision ou erreur et tout manquement pouvant être relevée dans le contenu de mon offre ainsi que le non-respect des conditions de participation, sont des causes de rejet de ma candidature.

Fait à.....le.....

Signature et cachet du représentant légal du consultant